

Raid à Santo Antao du 02 au 09 mars 2024

FORMALITES ET SANTE

Passeport

Les autorités capverdiennes exigent que le passeport, pour les ressortissants français, belges ou suisses, ait une durée de validité au moins égale à six mois après la fin prévue du séjour dans le pays. Les passeports d'urgence délivrés par la France sont reconnus.

Visa

Les ressortissants français, belges ou suisses, voyageant au Cap-Vert pour un **motif touristique** sont exemptés de visa si la durée de leur séjour n'excède pas 30 jours.

Formalité obligatoire de pré-enregistrement

Quels que soient la durée et le motif de son séjour, tout voyageur (hors titulaire de passeport diplomatique ou de service) n'étant pas de nationalité capverdienne ou détenteur d'une carte de résidence au Cap-Vert doit se soumettre, **au moins cinq jours avant son arrivée** sur le territoire capverdien, à une **formalité préalable de pré-enregistrement sur la plate-forme gouvernementale dédiée www.ease.gov.cv**. Lors de l'accomplissement de cette démarche, le voyageur saisit les données de son passeport, ses dates prévisibles d'entrée et de sortie du territoire capverdien, son numéro de vol et son lieu de villégiature, et **s'acquitte d'une taxe de sécurité aéroportuaire de 3 400 escudos (30,83 euros)**. Il est conseillé de conserver un justificatif du paiement de cette taxe afin de pouvoir le présenter, sur demande, à l'arrivée sur le territoire capverdien.

Vaccins obligatoires

La vaccination contre la fièvre jaune n'est obligatoire que pour les voyageurs venant d'une zone infectée, ce qui peut concerner les voyageurs arrivant du Sénégal. Elle doit être faite au moins 10 jours avant le départ.

Vaccins conseillés

Comme toujours et partout, il est important d'être vacciné contre :

- diphtérie, tétanos et poliomyélite ;
- hépatites A et B (en l'absence d'immunité reconnue) ;
- coqueluche (dont la réapparition chez les adultes, même en France, justifie la vaccination pour tout voyage).

Et, moins systématiquement peut-être :

- typhoïde ;
- rage (surtout les enfants).

Contre les méningites, en période épidémique, vaccin tétravalent A/C/Y/W (Menveo ou Nimenrix).

Préventions contre le paludisme

Il est possible de se passer de prévention médicamenteuse, La protection contre les moustiques, par répulsifs, moustiquaires imprégnées et vêtements couvrants, dans la journée comme pendant la nuit, est d'autant plus indispensable qu'elle protégera aussi contre d'autres insectes vecteurs d'autres maladies parasitaires ou virales (en particulier la dengue, sévissant sur un mode endémo-épidémique, ou le virus Zika).

Autres risques parasitaires, infectieux et traumatiques

La protection passe par l'observance des conseils prodigués dans nos recommandations générales à propos des risques alimentaires, environnementaux et comportementaux. L'accessibilité à l'eau potable est un problème récurrent dans tout l'archipel avec les risques de toxi-infections partout en dehors des grands complexes hôteliers.

Informations pratiques : Les infrastructures médicales sont insuffisantes. En cas de problème grave, on évacuera sur Dakar ou sur la France après avoir contacté la compagnie d'assurance